



## Les Amis du Château Seigneurial et du Patrimoine Villemomblois

Site Internet : <http://amischateau.free.fr>

Adresse Internet : [amisduchateau@orange.fr](mailto:amisduchateau@orange.fr)

Publication : Michèle Dupont

Si Villemomble veut avoir un avenir à long terme il n'est plus possible qu'elle continue à se regarder le nombril et manger du béton que lui impose le Grand Paris Est. Le patrimoine propre à notre commune (villas et arbres remarquables, monuments qui constituent le fondement de notre histoire) est menacé. Les promoteurs continuent à rechercher du foncier dans notre région, quitte à construire sur des carrières et des rus ce qui les pousse à acheter à prix d'or des maisons et leurs jardins, à les détruire, même si elles sont remarquables et construire des immeubles qui trônent le long des trottoirs. Les beaux pavillons « Art nouveau » entouré de jardins arborés survivront-ils au Grand Paris et contemplés par nos petits-enfants ? Pourront-ils regarder une feuille d'arbres, un bouquet éclatant de fleurs et y voir des oiseaux et des abeilles voletant dans les jardins de la ville ? L'avenir le dira !



Guy Martignon

## Des Révolutionnaires propriétaires des terres de Villemomble

1800, c'est la fin d'une décennie où le roi avait accepté qu'une monarchie constitutionnelle remplace l'ancienne, mais l'Assemblée (5 mai 1789) était composée d'un Tiers-Etat constitué de juges, d'avocats, de financiers où les ouvriers et les paysans manquaient à l'appel, la haute noblesse représentait la majorité du second ordre et celui du clergé n'était pas composé de prêtres pauvres des campagnes mais d'évêques et d'archevêques. Cette bourgeoisie et aristocratie voyant ses privilèges s'envoler s'y opposa. Le « père du



Louis XVI

peuple et régénérateur de la France » avait échoué (1).

La devise des « Droits de l'homme et du Citoyen » que le monarque avait signé « Liberté, Egalité, Fraternité » était pourtant belle mais avait été dévoyée durant ces années. La commune de Paris n'avait-elle pas inscrite en 1793 sur la façade de l'Hôtel de Ville « La République une et indivisible - Liberté - Fraternité ou la Mort ».

La camarade l'avait emportée, la guillotine avait pris le pouvoir, et la province de Vendée connaissait « l'Holocauste ». « C'était pourtant l'autorité d'un père qui manqua à la Révolution, Louis XVI était peut-être le seul capable de couronner la Révolution, mais la Révolution ne voulut pas de lui (2).



Déclaration des droits de l'homme et du citoyen





## Des Révolutionnaires propriétaires... (suite)

Comme toutes les communes de France, Villemomble célébra avec éclat la fête de la Fédération ou de la Fraternité des Ordres (14 juillet 1790) et celle de l'acte constitutionnel (25 septembre 1791). L'époque de la terreur sanglante arriva. « *La citoyenne Le Marquis, ci-devant dame de Villemomble* », que son passé rattachait trop à la famille d'Orléans s'en était allée prendre l'air en Suisse ». On respira à la chute du « tyran ». Lorsqu'elle rentra elle retrouva son château et son parc intacts (3). Taillepiéd de la Garenne et Girardot de Launay étaient toujours dans leurs châteaux ! Leurs propriétaires, qu'aucune haine ne séparait de la jeune commune étaient appréciés pour leur charité. Balthazard de Girardot signe même les registres comme agent municipal et le Conseil de Fabrique administrant les biens de l'église et de l'école est devenu Conseil municipal. Le même registre sert à l'ancien et au nouveau régime. Les actes notariés montrent que des terres confisquées ont été vendues quand même pour une bouchée de pain à des financiers et bourgeois de Paris dont Girard de Bury, avocat. Les propriétés alentours n'ont pas eu cette chance comme celles du Raincy et d'Avron devenues propriétés agricoles. Seuls les biens de la cure villemombloise ont été confisqués.

La bonne dame de Villemomble voit quand même sa fortune bien entamée. Ses chers fils, abbés de cour, sont obligés de vendre leurs biens bien écornés et elle a besoin d'argent pour porter secours à ses enfants criblés de dette. La citoyenne Lemarquis se voit contrainte de vendre ses terres au banquier Ernest Lang, demeurant rue de Lille à Paris (4).

En 1800 elle lui rachète ses terres pour les vendre aussitôt à Monsieur Nicolas Bourrelle de Sivry pour 1200 grammes d'argent fin, poinçon de Paris (5).

**Nicolas Bourelle de Sivry** (1750-1808) est à cette époque un gros propriétaire qui s'est rendu acquéreur en 1793 du château de Trécesson, l'un des plus importants de Bretagne (c'est là que son ami Jacques Defernon est venu se réfugier après avoir signé une pétition contre l'exclusion des Girondins) et d'un ermitage à Campénéac (Morbihan). Dans sa belle propriété villemombloise Il fait appel à nouveau à l'architecte Brongniart pour modifier le parc et lui demander de dessiner les plans d'éventuelles transformations de sa « maison aux champs » (6).

Qui est donc ce citoyen qui acheta ce riche domaine et qui l'agrandit en achetant des terres à Gagny, Bondy ainsi qu'à son fidèle ami, le baron Daniel Roger (7), banquier, qui avait acheté un an avant lui le château et le domaine de la Garenne ?



Château de Trécesson

Nous savons que Nicolas avait des relations amicales avec Daniel Roger, banquier, Joseph de Ferron des Chapeliers et Rodolf Emmanuel Haller, banquier (8).

Nous ne connaissons pas son lieu de naissance, probablement en Ille-et-Vilaine. Il est cité en 1790 comme étant commissaire ordonnateur de la Trésorerie Nationale (9). A la même époque il est volontaire pour entrer dans la Garde Nationale de Paris. « *Lors de la séance du 11 septembre 1792 organisée par le Roi Louis le seizième, il écrira « L'Europe vous observe, l'Histoire recueille vos pensées, l'incorruptible postérité vous jugera avec une sévérité inflexible* ».

Nicolas Bourelle de Sivry sera président de la Convention Nationale du 13 au 26 décembre 1792. Il disparaît de la vie publique durant la Terreur. On le retrouve membre du Conseil de Salut Public Thermidorien en 1795 puis député d'Ille et Vilaine de 1795 à 1797 puis Commissaire de la Trésorerie Nationale de 1797 à 1799. Pour assurer l'intendance des troupes mobilisées contre la « Chouannerie », il devient en 1797, Payeur Général des Guerres en Ille et Vilaine. Il fera de nombreux allers et retours avec son épouse Marie Judith Guidotti entre son domicile parisien, ses terres bretonnes et Villemomble qu'il va vendre à son



## Des Révolutionnaires propriétaires... (suite)

ami Emmanuel Haller en 1807 (10). Il décède le 4 décembre 1808 en son domicile parisien, rue de Lille. Il repose en la chapelle de Campénéac dans un mausolée élevé par sa femme (11).

**Rodolf Emmanuel Haller** naquit à Berne en 1743 et se rendit à Paris pour y suivre des cours de commerce. Il établit dans cette ville « *une maison de banque* » fort crédible. Il se jeta dans beaucoup d'entreprises de four-



Campénéac - Chapelle Saint-Jean où repose Nicolas Bourelle de Sivry

niture et d'agiotage en 1793. Il avait eu des liens d'amitié avec Danton. En 1794 il fut accusé de dilapidation et devait être arrêté ! Il réussit à se sauver à Gênes. Réhabilité complètement, il était en 1796 administrateur et trésorier général de l'armée française en Italie, sous le règne de Bonaparte. Dès la même année il revêtu des fonctions de Ministre Helvétique auprès de la République cisalpine.



Rodolf Emmanuel Haller

Revenu dans la capitale en 1798 il reprend son ancien commerce de banque. Il fait imprimer un gros livre sur les recettes et les dépenses publiques. Il va continuer à « *faire des affaires* ».

Il est propriétaire de nombreuses actions de la Compagnie des Indes. Il achète en 1807 les terres de Villemomble à son ami Bourelle de Sivry. Monsieur Haller a réuni au domaine de Villemomble de nombreuses pièces de terre se trouvant sur le territoire de Neuilly-sur-Marne, Gagny et à Villemomble (12).

Dans le milieu banquier on dit « *qu'il passe son temps entre le séjour à la capitale et celui d'une fort belle maison de campagne qu'il possède à Villemomble* ». Il y vécut paisiblement jusqu'en 1818. Le 28 janvier 1818, Monsieur Haller vendit son domaine de Villemomble à l'avocat Charles Ragoulleau mais aussi l'ensemble de son mobilier à Monsieur Aimé Cormaille propriétaire à Paris rue de l'Université (13). Dans les mois qui suivent, il fit une faillite considérable et retourna dans sa patrie où il mourut quelques années plus tard.

Guy Martignon

- (1) - « Les mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI » - Paris - 1801
- (2) - Louis XVI - Jean-Christian Petitfils - Perrin - 2005.
- (3) - Villemomble, 1000 ans d'Histoire - Paul Faure.
- (4) - Etude XXII/125, notaire M. Bertels.
- (5) - Etude Notaire Gibé à Paris.
- (6) - Les transformations qui auraient triplé la façade du château ne furent jamais réalisées (Fond Jacques Silvestre de Sacy).
- (7) - Le baron Daniel Roger (1769-1829), propriétaire du château de la Garenne est né à Genève le 2 novembre 1769. Il achète le domaine à madame Masson épouse séparée de Taillepiéd de la Garenne. Il reconstitue le parc tel qu'il était par l'architecte Brongniart et vend sa propriété en 1910 à Antoine Roy, futur ministre des finances, Comte et Pair de France (ET/XXIV/1138, Lahure, notaire à Paris). La même année il fait construire le château du Chesnay à Gagny dont il fut maire de 1815 à 1827.
- (8) - « Les Etrennes aux Parisiens patriotes » - Paris - Gheffier - 1790.
- (9) - « Archives parlementaires du 17 janvier 1790, concernant l'administration publique »
- (10) - Le 5 mars 1807 - Etude de M. Colin et H. Gibé, notaires impériaux, vente des terres de Villemomble par M. Nicolas Bourelle de Sivry à Rodolphe Emmanuel Haller, citoyen de Berne (Suisse), propriétaire demeurant à Paris, 26 rue d'Hauteville.
- (11) - « Nouvelle biographie générale » - T 23 - Firmin Didot Frères.
- (12) - Principalement les lieux-dits « Le parc d'Avron », « Les Enfers », « Le fond d'Avron », « Les Devants », « Les Saules », « Les Pique-Bœuf », « Le Bois de Neuilly » ainsi qu'à Gagny, « La Croix de Gagny », « Les Bas Prés », « La Sauterelle » et à Villemomble « La Remise » et autres terres (Une partie de ces terres ont été achetées à M. Gérard de Bury qui les avait acquises à bon prix lors de la vente des Biens Nationaux (AN - Archives d'aliénation des domaines - Vente des Biens Nationaux).
- (13) - Vente en l'étude de M. Alphonse Louis Vienot, notaire royal à Paris. L'inventaire du mobilier nous donne des indications sur les bâtiments en place (ferme, communs et château) la disposition des pièces et le mobilier lui-même (Le Grand Livre de Villemomble p. 154 - Guy Martignon)



## LE SAVIEZ VOUS ?

**Un tableau appartenant à la commune sera prochainement exposé au musée des Beaux-Arts de Cherbourg**

Un tableau qui était habituellement exposé dans la Salle des Mariages de la ville de Villemomble (Centre administratif), va figurer dans une exposition nationale à Cherbourg. Auparavant il avait été montré au public à l'Archevêché de Meaux, intitulé : « *Bossuet, Miroir du XVII<sup>ème</sup> siècle* » sous le nom de « *Moïse sauvé des eaux* », toile attribuée à l'École de Nicolas Poussin. En effet, cette œuvre n'avait pas été réellement identifiée. Des recherches effectuées par les Beaux-Arts ont permis de lui donner un nom. Il s'agit d'une peinture sur toile de Louis Licherie qui a pour légende « *Cyrus enfant confié par Harpage au bouvier Mithridate* ». Cette peinture avait été commandée en 1671 par le seigneur de Vitry, Philippe Jacques, secrétaire du Roi, greffier en chef du Parlement de Paris. Ce qui a permis de l'identifier est un dessin appartenant à l'école des Beaux-Arts de Paris. Il s'agit de l'esquisse du tableau ou l'artiste soumet à son commanditaire ses choix iconographiques. (*Annotations au verso à la plume : « paraphé - le marché d'aujourd'hui : 27 juillet 1671 ; plus bas le paraphe du commanditaire (Jacques) et la signature de Licherie. Plus bas annotations concernant le sujet représenté : Comment Harpagus fait venir le bouvier du Roy Astyages pour luy donner l'enfant Cyrus afin de l'exposer sur une montagne pour le faire dévorer par les bettes Sauvages »*) Ce grand tableau (classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques) avait été placé dans l'église Saint-Louis Saint-Genès désaffectée en 1901 (aujourd'hui disparue). Après quelques pérégrinations, il était arrivé dans cette église au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Comme indiqué plus haut il avait été commandé par le seigneur de Vitry-sur-Seine, Philippe Jacques qui l'employa pour décorer sa « *belle maison du village de Vitry-sur-Seine, à deux lieues de Paris* ». Bénigne Le Ragois de Bretonvilliers, alors seigneur de Villemomble, en avait fait don en 1716 à la paroisse, après l'avoir acheté avec d'autres biens mis en adjudication appartenant au seigneur de Vitry, François Paparel, trésorier de l'Extraordinaire des guerres et de la gendarmerie de Louis XIV. La composition peinte met en scène Harpage, serviteur du roi des Mèdes, au centre, qui confie à Mithridate, à gauche, sa funeste mission. La mission en question du bouvier Mithridate, est d'emporter l'enfant, afin de le faire périr. Le fils de « *Mandane* » fille du roi, « *Asryage* » qui, suite aux prédictions des « *mages* », « *devait être roi à sa place* ». Le peintre Louis Licherie (1615-1687) est un proche collaborateur de Charles Lebrun avec qui il a travaillé dès 1666. L'artiste est bien sûr influencé par les toiles de son maître mais aussi sensible aux talents de coloriste de Rubens et de Poussin. Il est également directeur des Gobelins. Actuellement nombre de ces œuvres sont exposées au musée du Louvre, musée des Beaux-Arts de Rouen, église des Invalides, église Saint-Étienne-du-Mont à Paris, musée des Beaux-Arts de Rennes et musée des Beaux-Arts de Cherbourg.

**Hommage**

Madame Marie-Thérèse Merle, adhérente depuis de nombreuses années nous a quitté en novembre. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

**Vous pouvez découvrir cette gazette ainsi que d'autres photos, sur notre site : <http://amischateau.free.fr>**

Vous souhaitez soutenir notre action, participer à notre commission ou nous aider à acheter des archives, rejoignez l'association  
**< LES AMIS DU CHATEAU SEIGNEURIAL DE VILLEMOMBLE ET DU PATRIMOINE VILLEMOMBLOIS >**  
**EN ADHÉRANT** : Le montant de l'adhésion est de 15 € pour 2021  
Chèque à l'ordre des "Amis du Château Seigneurial de Villemomble" BP 34 93250 Villemomble



**Annexes - Des Révolutionnaires propriétaires...**



*Projet d'agrandissement du château  
Archi : Brongniart - 1800*

